



Budget et Finances



Finances 2019 ☐: les grandes lignes

A +A



Budgets primitifs

[LIRE LA SUITE](#)



Comptes administratifs

[LIRE LA SUITE](#)

FAQ

Quand le budget est-il voté ?

Le budget est voté par le Conseil Municipal chaque année au mois de janvier pour l'année qui suit. Il est précédé d'un débat d'orientations.

Qu'est ce qu'un budget de d'investissement ?

- en dépenses : le remboursement de la dette et les dépenses d'équipement de la collectivité (travaux en cours, opérations pour le compte de tiers...) ;
- en recettes : les emprunts, les dotations et subventions de l'État. On y trouve aussi une recette d'un genre particulier, l'autofinancement, qui correspond en réalité au solde excédentaire de la section de fonctionnement.

Qu'est ce qu'un budget de fonctionnement ?

- toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité (charges à caractère général, de personnel, de gestion courante, intérêts de la dette, dotations aux amortissements, provisions) ;
- toutes les recettes que la collectivité peut percevoir des transferts de charges, de prestations de services, des dotations de l'État, des impôts et taxes, et éventuellement, des reprises sur provisions et amortissement que la collectivité a pu effectuer, notamment le produit des quatre grands impôts directs locaux,...

Contact

Hôtel de Ville
9 rue Marcel Deniau
CS 70616
44706 ORVAULT CEDEX

Tél : 02 51 78 31 00

Fax : 02 51 78 31 69

[Formulaire de contact](#)

Source URL: <https://www.orvault.fr/mairie/finances-marches-publics/budget-et-finances>